

Séances du Conseil—Suite et fin

Le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition d'un afficheur électronique qu'il a négocié à seulement 1.120,00 € H.T à condition que le montage soit réalisé par lui-même.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Carnaval des enfants : par Elise NOIR

L'idée est lancée. Le Conseil donne son accord en ayant à l'esprit la sécurité des enfants si cela doit se passer dans la rue. Sur l'utilisation de la salle des fêtes le Conseil n'y voit aucun inconvénient.

Recrutement d'un agent recenseur :

Le Maire propose Carine MARIE. Le Conseil demande d'élargir le nombre de candidats. Un point sera fait lors du prochain Conseil.

Métrage du cimetière :

Le Maire demande une ou deux personnes pour l'aider à prendre les mesures réelles du cimetière afin de vérifier avec la photo aérienne de l'entreprise « DDD DRONE » si les cotes sont le reflet de la réalité.

Nicolas MORENS et Emilien BEUGNOT se portent candidats.

Séance du 13 novembre 2015 :

Absent excusé: Simon VILAIN

Choix de l'agent recenseur :

Deux candidates se sont présentées: Carine MARIE et Jocelyne CHAMPLOY

Le choix s'est porté sur Jocelyne CHAMPLOY.

Point sur l'assainissement :

Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu une réponse de la Caisse d'Épargne mais limitée (avant étude du compte administratif) à 68.000,00 €. Toutefois, il a eu avant ce Conseil une confirmation de la banque lui indiquant que le montant serait finalement de 100.000,00 €.

Point sur le Noël des enfants : par Sylviane CLEMENT

Le goûter sera offert par l'association « Amicale Brottaise ». La Commune offre 20 € par enfant sous forme de carte cadeau chez AUCHAN mais dans des domaines réservés. Les cadeaux devront être déposés en Mairie.

La manifestation aura lieu à 15h00 dans l'église du Village où le Père Noël sera attendu.

Le sapin sera commandé à l'école de La Chapelle.

Point sur le Noël des aînés : par Micheline DIZIAIN

Le nombre de personnes prévu est de 27 soit 15 hommes et 12 femmes.

Le cadeau prévu pour les femmes sera du linge de toilette de marque, et pour les hommes un coffret de bouteilles de vin de qualité.

Pour l'année prochaine, il est décidé que toutes les personnes ne répondant pas à l'invitation ne bénéficieront d'aucun cadeau de la Commune.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Adhésion à la COFOR :

La COFOR a fait parvenir au Maire ses tarifs d'adhésion. Pour notre Commune, l'adhésion 2015 est gratuite et pour l'année 2016 elle sera de 248,00 €.

Le Conseil décide de nommer en titulaire Nicolas MORENS et en suppléant Emilien BEUGNOT auprès de cette association.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité pour l'adhésion et la nomination des représentants de la Commune

Bois de chauffage et vote de la taxe d'affouage :

L'ONF propose les coupes suivantes pour le bois de chauffage :

En futaies affouagères : les parcelles 11, 12 et 28 pour 406 m3 estimés soit environ 550 stères

En jeunes peuplements : les parcelles 4 et la finition de la 24 pour une vingtaine de m3 estimés soit environ 25 stères.

Par ailleurs le Maire a demandé aux garants et aux membres de la « Commission Bois » de se prononcer sur la nouvelle procédure qu'il compte mettre en place au sein du village pour l'affouage. Il a obtenu l'adhésion de ces derniers sur la nouvelle procédure et sur le montant de la taxe qui a été fixée à 95 € et qui est identique pour chaque affouagiste. Il en a fait part ensuite à tous les habitants pour leur rappeler les règles de l'affouage et les risques encourus si celles-ci n'étaient pas respectées.

Il demande au Conseil de se prononcer sur les coupes de bois de chauffage, sur la nouvelle procédure et sur le montant de la taxe.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

La réserve parlementaire :

La Commune peut obtenir de l'aide en dehors des subventions dans le cadre de l'assainissement. Aussi le Maire indique au Conseil qu'il souhaite solliciter le sénateur Alain JOYANDET pour obtenir de sa part des fonds sur sa réserve parlementaire. Il demande l'accord des Conseillers.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Le planning des présences « élections régionales » :

Pour le 6 décembre

8h10h	B. GIRE	E. NOIR	S. CLEMENT
10h 12h	S. VILAIN	M. DIZIAIN	N. MORENS
12h 14h	JL. LAURENT	B. GIRE	Mme B.GIRE
14h 16h	J. COLOMBAIN	MJ. GRANDJEAN	N. MORENS
16h 18h	J. COLOMBAIN	E. BEUGNOT	Mme B. GIRE

DETENTE

Mots croisés de Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTAL

1. Prompts à croire. - 2. Passe à Beauvais - Egalement. - 3. Mères de lectures - Usages. 4. Initiales d'un avionneur - Peuvent être mages. - 5. Absence de bruit. - 6. Expression enfantine - Appui l'affirmation. - 7. Série de satellites canadiens - Entreprise publique. - 8. Prénom d'une chanteuse - Parfois à moelle - Avant si. - 9. Corps gras - Roue de poulie.

VERTICAL

1. Bien de collectivité. - 2. Jardin en arabe - Indispensable dans le pastis. - 3. Le levant - institut. 4. Utile au forage pétrolier. - 5. Dieu du vent - Richesse. - 6. Limite entre deux milieux. - 7. Coordination - Protocole. - 8. Ancienne monnaie - Démonstratif. - 9. Fatiguées - Cours d'eau nordique.

Solution des mots croisés Entre Nous n° 5

C	O	R	R	E	C	T	E	S
E	T	A	U		O	R	N	A
R	A	B	I	E	R		A	T
T	R	I	N	I	T	E		A
A	I	N	E		E	D	E	N
I	E	E		E	X	I	T	
N		S	O	T		T	A	N
S	I		R	E	C	E	L	E
	R	A	S		E	S	S	E

Pour le 13 décembre

8h10h	B. GIRE	E. NOIR	MJ. GRANDJEAN
10h 12h	E. BEUGNOT	M. DIZIAIN	S. CLEMENT
12h 14h	JL. LAURENT	B. GIRE	Mme B.GIRE
14h 16h	J. COLOMBAIN	N. MORENS	N. MORENS
16h 18h	J. COLOMBAIN	S. CLEMENT	Mme B. GIRE

Compte-rendu du SIEB : par Micheline DIZIAIN

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Breuches indique qu'une nouvelle station est en cours de construction (le chantier est ouvert depuis le 12 octobre).

Il indique par ailleurs que le prix du mètre cube d'eau sera de 1,13 € pour l'année 2016.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole : par Micheline DIZIAIN

Le nombre d'élèves inscrits est de 60

De nombreux travaux ou améliorations sont à envisager (liège sur certains murs, lampe du vidéo projecteur, barre de portemanteau supplémentaire, déblocage d'une fenêtre, rideaux de la classe de Mme LAMBERT, salpêtre, odeurs dans les toilettes des enfants, pot pour l'extinction des cigarettes ...)

Séance du 18 décembre 2015 :

Modification du contrat de la salle des fêtes : par Elise NOIR

Comme suite à la dernière réservation pour laquelle le repas des aînés a dû être décalé, il est envisagé d'exiger 50% d'arrhes à payer dès la réservation avec obligation de signer la partie « réservation » du contrat.

Le contrat devra contenir une partie « réservation » et une partie « restitution » pour éviter à l'avenir toute contestation ou ambiguïté.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Avis sur le SDCI :

La Communauté de Communes demande à chaque Maire de prendre position sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Il s'agit de regrouper des Communautés de Communes ou de permettre à certaines Communes de se rapprocher de la Communauté de Communes de Luxeuil afin d'atteindre le nombre minimum imposé de 15000 habitants.

Tel que défini avec des contours incohérents, le Maire propose d'émettre un avis défavorable à ce projet et, à défaut de permettre d'étendre le territoire actuel du Pays de Luxeuil à des Communes voisines territorialement ce qui est pour le moins « naturel ».

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Point sur le Noël des enfants : par Sylviane CLEMENT. Tout est prêt.

Le 11 NOVEMBRE

En fin de matinée a eu lieu la cérémonie du 11 novembre en présence des habitants du village réunis autour du monument aux morts.

Après la traditionnelle lecture du message du secrétariat d'Etat aux anciens combattants par le Maire, puis le message de l'UFAC par Kilian BEUGNOT, le dépôt d'une gerbe au pied du monument, l'appel aux morts pour la France, une minute de silence a été observée.



Enfin la Marseillaise musicale a permis de clôturer cette cérémonie.

Le Maire a alors invité les habitants à rejoindre la salle des fêtes pour se retrouver autour du verre de l'amitié.



SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Pour l'année 2015 les **charges de fonctionnement** sont de **93.986,29 €** composées d'achats pour **8.876,81 €** (eau, électricité, carburant, fournitures), de services extérieurs pour **18.728,99 €** (entretien, maintenance, primes d'assurance), d'autres services extérieurs pour **8.907,94 €** (honoraires, fêtes et cérémonies, télécommunication, frais de gardiennage de l'ONF), des impôts et taxes pour **2.122,33 €** (cotisations obligatoires, taxe foncière), de frais de personnel pour **23.682,66 €** (salaires + charges), d'autres charges de gestion courante pour **30.047,28 €** (indemnités des élus, service incendie, écoles), d'annuités de prêt pour **287,28 €** et de dotations aux amortissements pour **1.333,00 €**.

Les **produits** sont de **170.801,73 €** composés des ventes pour **104.661,52 €** (coupes de bois, produits forestiers, revenus divers), d'impôts et taxes pour **26.230,00 €** (contributions directes, compensation, péréquation), de dotations et participations pour **34.539,15 €** (pour l'essentiel les dotations de l'Etat et FPIC), de revenus des immeubles pour **3.433,77 €** et de produits financiers et exceptionnels pour **1.937,29 €**.

Le **résultat** de l'exercice ressort à **76.815,44 €**.

La banque présente une situation de **64.339,42 €** avec des **règlements compris sur fonds propres** des reliquats non pris en charges par les subventions notamment pour l'éclairage public et des **travaux préalables aux travaux d'assainissement**.

L'ASSAINISSEMENT



Le ballet des camions et autres engins de chantier a commencé dès la mi-décembre et l'entreprise STPI avance à raison de 50 ml par jour de travail sur le domaine des servitudes.

Une réunion publique d'information aura lieu le

14 janvier prochain à 20h00 à la salle des fêtes.

UN HOMME, UNE PASSION ...

Mario GAUDIN est le futur candidat de cette rubrique dans laquelle il nous fera découvrir sa passion d'aéromodé-



NOËL DES ENFANTS

Le 19 décembre le père Noël a fait son apparition au sein de notre église afin de distribuer les nombreux cadeaux réservés aux enfants de la Commune.



Vingt neuf enfants étaient présents accompagnés des parents et parfois des grands-parents pour assister à la cérémonie.



Des enfants ont été surpris de s'apercevoir que le Père Noël savait beaucoup de choses sur eux.



Une traditionnelle prise de photos-souvenirs a ensuite eu lieu puis un goûter offert par l'association « l'Amicale Brottaise » a clôturé ce bel après-midi.



Merci à tous les Présidents et bénévoles des associations, aux Conseillers Communaux et à Véronique CONTE (notre photographe attirée) qui n'ont pas ménagé leur peine pour faire de cette cérémonie une belle réussite.

Point sur le Noël des Aînés : par Micheline DIZIAN

Le repas est repoussé au 10 janvier 2016. Les cadeaux ont été distribués.

Modification du forfait déchets dans les bois :

Les incivilités relatives aux dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et autres déchets inertes doivent être sévèrement punies.

Le Maire propose de relever ce forfait à 450,00 € par infraction avec toujours dépôts de plainte en gendarmerie.

A titre indicatif les sommes récoltées à ce jour ont permis de financer les 2 premiers panneaux (pose comprise).

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Licence IV :

Le Maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue (animateur : Jean COLOMBAIN) pour réfléchir sur l'ouverture du bar.

Se proposent Micheline DIZIAN, Marie-Josée GRANDJEAN, Sylviane CLEMENT et Bernadette GIRE.

Assurance statutaire :

Pour le compte de notre Commune, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Saône est habilité à souscrire des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces contrats doivent couvrir les risques de décès, d'accident de travail, de maladies professionnelles et d'incapacité de travail pour les agents affiliés ou stagiaires à la CNCRACL et les agents non affiliés ou non titulaires de la fonction publique.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules. La durée du contrat devra être de 4 ans avec un régime de capitalisation.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Assurance communale :

Les cotisations annuelles d'assurance souscrites auprès de Groupama s'élèvent à 3.219,00 €.

Le Maire a décidé de consulter d'autres compagnies d'assurance et le groupe AXA propose, pour des garanties très proches, des cotisations pour un montant de 1.600,00 €.

Il propose au Conseil de lui donner pouvoir pour signer les contrats ainsi que tous documents qui s'y rattachent.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Eclairage public :

Le Maire fait part au Conseil de la diminution des factures d'électricité pour l'éclairage public qui grâce aux LEDs atteint déjà 37%.

Logements de la cure :

Deux locataires quittent leur appartement. Mme BOFFY a trouvé du travail sur Montbéliard (départ le 19/01) et Mme PHILIPPE va s'installer sur Sainte-Marie-en-Chaux (départ le 8/02).